



Dimanche 20 Avril 2025

VIDE GRENIER

De 9 h à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Peyruis

Tarif exposant : 10 € le stand de 2 M linéaires avec 1 table et 1 chaise fournie.
Grille : 3 €

Renseignements : 07 75 73 41 77 / afdcprovence@hotmail.com

.....
Votre inscription sera prise en compte dès réception de la **demande d'autorisation et d'inscription.**

Le dossier devra être constitué de :

d'une photocopie recto/verso de votre **carte d'identité et d'un justificatif de domicile**, et de votre **règlement** à l'ordre de « AFDC PROVENCE ».

A retourner avant le 15 avril 2025 chez : Me ESQUIROL Anne, Association AFDC PROVENCE Résidence les Filioles 04160 Château Arnoux St Auban ou afdcprovence@hotmail.com OU par virement bancaire.

L'acquittement du droit de place fixé à 10 € pour un stand de 2 mètre linéaire, avec une table et chaises fournies, et possibilité de grilles 3 €.

.....
Je soussigné (e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

N°pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____ par : _____

Je déclare avoir reçu un exemplaire de **demande d'autorisation et d'inscription** (voir au dos) et m'engage à le respecter.

**Demande d'autorisation
et d'inscription**
Vide-grenier du 20 avril 2025 à Peyruis

Nom et Prénom *	
Téléphone *	
Email *	
Nombre d'emplacement (s)*	

Je sollicite l'autorisation de m'installer à Peyruis (dans la salles des fêtes), le 20/04/2025 sous le numéro de stand qui me sera attribué afin de participer au vide-grenier organisé par **l'association AFDC PROVENCE Association Fibromyalgie – Douleurs Chroniques.**

Je m'engage à :

- Vendre **uniquement** des objets usagés autorisés par la réglementation en vigueur,
- Vendre des objets m'appartenant étant entendu qu'un contrôle concernant le recel des objets volés pourra être fait à tout moment le jour de l'activité,
- Décliner la responsabilité de l'organisateur sur la provenance des objets vendus,
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou neufs (Article L310-2 du Code du Commerce),
- Être couvert par une responsabilité civile personnelle en cours de validité en cas d'incident sur le lieu de l'activité,
- Les emplacements seront attribués par les organisateurs à partir de 7 h.
- Les emplacements non occupés à 8 h 45 seront considérés comme libres et seront attribués aux personnes en attente de place. La totalité du montant de leur réservation reste acquis à l'association
- Les exposants absents le jour du vide-grenier perdront les droits d'inscriptions.
- Respecter sur le lieu de l'activité la tranquillité de celle-ci. Dans le cas contraire, l'organisateur pourra m'exclure à tout moment, l'exposant est tenu de laisser à la fin de l'exposition, son emplacement aussi propre et dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.

Ne rien laisser sur place en fin de journée

Les inscriptions se font jusqu'à épuisement des places disponibles.

Fait à _____, le / / 2025

Signature :

L'association AFDC PROVENCE traite les données recueillies pour pouvoir vous contacter dans le cadre de votre inscription à notre évènement. La base légale est le consentement.

